

religieuse ? Si le droit des consciences et des intelligences doit être nié, n'est-il pas naturel que ce soit au nom du souverain maître, au nom de Dieu ? Quel désordre, si la vérité légale était opposée à la vérité religieuse, et si, au nom de la société civile d'une part, et de la société religieuse de l'autre, on venait imposer des jugs contradictoires ! Il faudrait alors que les consciences et les intelligences fussent appelées à choisir ; mais le choix, c'est la liberté. Il y a donc nécessité que l'autorité politique ne soit, dans l'imposition des croyances et des doctrines, que l'instrument de l'autorité religieuse. Or, voilà le principe de l'inquisition !

Ainsi, de même que nous avons eu raison de dire qu'en face de l'universalité et de l'égalité des droits politiques, en vertu desquels tous coopèrent aux déterminations et à l'action de la société, il n'y a plus d'autre système logique que celui d'une volonté extérieure et absolue, nous devons pareillement constater que, hors du droit des consciences et des intelligences, hors de la liberté de conception, de discussion et de propagation des idées et des croyances, dans le système de la vérité légale, on arrive, par voie de conséquence directe et légitime, à la vérité imposée au nom de Dieu, à la domination universelle et temporelle de l'Eglise, à l'inquisition. Tous les tempéraments, tous les milieux, toutes les réserves ne peuvent être que des temps d'arrêt. Une ère de liberté littéraire conduit à une ère de liberté philosophique ; la liberté philosophique engendre la liberté religieuse et la liberté politique. Voilà la marche en avant ; puis, attaquez l'édifice par le faite, il faudra en venir, de conséquence en conséquence, jusqu'à le démolir par sa base.

Que l'on choisisse donc, mais que l'on ne se fasse point d'illusion. Si la société est faite de tels éléments que, livrée à sa propre volonté, elle doit nécessairement courir à sa perte, alors il faut la traiter non pas seulement comme un mineur en tutelle ; car la tutelle est de soi temporaire, il faut bien que l'époque de la majorité arrive, et nous attendons qu'on nous dise à quels signes on peut reconnaître qu'une nation est devenue capable de disposer d'elle-même. Nous craignons fort que ceux qui se plaisent à gérer ses affaires, et qui n'aiment pas les comptes à rendre, ne la laissent jamais passer que pour un enfant au maillot. Mais alors, il faut traiter la société comme un insensé condamné à une perpétuelle absence de la lumière de la raison et de la rectitude de la volonté. Voilà où en est la question ; et, pour échapper à cette fatale marche en arrière, il n'y a qu'un moyen, c'est de nous retourner et de marcher en avant.